

## Conseil communal du 19 juin 2013

### 1. Démission de Monsieur Sébastien DEFONTAINE, Conseiller communal

- Rapport sur l'éligibilité et l'absence d'incompatibilité de Monsieur Jean-Pierre DECUBBER, premier suppléant ;
- Prestation de serment et installation de Monsieur Jean-Pierre DECUBBER ;
- Fixation de l'ordre de préséance.

### 2. Communications

3. Contrat de rivière Escaut-Lys : Validation du protocole d'accord 2014-2016 : décision.

4. Programme de politique générale : Présentation

5. Service des travaux : Acquisition d'un véhicule utilitaire : cahier des charges-choix du mode de passation de marché et de financement : décision.

6. Cartographie communale : Convention à passer avec la Province : décision.

7. Intercommunales : Assemblées Générales : ordres du jour : approbation.

8. Modification de l'assiette de la rue Albert 1<sup>er</sup> à RUMES (La Glanerie) : Adoption provisoire du projet de plan.

9. Construction de sept maisons sociales à la rue Albert Moulin et aménagement des abords

- Régularisation de la désignation d'un coordinateur sécurité-santé : ratification.

10. Société de Logements du Haut Escaut : Candidatures aux postes d'Administrateurs : ratification.

11. Procès-verbal de la réunion du 07 mai 2013 : Approbation.

## HUIS CLOS

12. Enseignement communal : Désignation d'une institutrice, à temps plein, à titre temporaire : ratification.

-----

**Présents** : MM. MM. CASTERMAN Michel, Bourgmestre-Président ;  
DE LANGHE Bruno, GHISLAIN Jérôme, CUVELIER Ophélie, WATEAUX Roland ;  
Echevins ;  
DELIGNE Bernard, LIENARD Jean-Claude, LORTHIOIR Eric, ALLARD Bruno,  
GAILLET Christian, DELZENNE Martine, MINET Marie-Hélène, DESMONS Marie-  
Ange, GHISLAIN Daniel, BERTON Céline, DECUBBER Jean-Pierre, Conseillers  
communaux ;  
CLAES Francis, Secrétaire communal.

-----

Madame Jeannine BOURGOIS, Conseillère communale I.C., est absente.

Avant d'entamer l'ordre du jour proposé par le Collège communal, Monsieur le Bourgmestre, avise l'assemblée qu'un ordre du jour complémentaire a été déposé par Monsieur Christian GAILLET, Conseiller communal P.S. Celui-ci sera examiné à la fin de la séance publique.

## 1. Démission de Monsieur Sébastien DEFONTAINE, Conseiller communal

Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée avoir reçu de Monsieur Sébastien DEFONTAINE, la lettre de démission de ses fonctions de Conseiller communal.

Il prononce ensuite ces quelques mots à son intention :

«

Je sais, Sébastien, que tu n'es pas friand des discours.

Je n'en ferai rien ce soir, rassure-toi.

Quelques mots tout de même pour te dire que ton retrait de notre conseil d'élus ne laisse ici même, et bien au-delà de cette assemblée, ne laisse personne indifférent.

A commencer par toi-même.

Car je sais, Sébastien, que cette décision te pèse ... plus que tu ne le laisseras paraître.

Elle te peine aussi ... sans doute plus encore parce qu'aujourd'hui, elle s'impose à toi.

Ses prémisses remontent à la fin de l'année 2011.

Une opportunité (qui ne se repasserait pas de si tôt) s'est alors présentée à toi : la proposition d'un mandat de permanent syndical.

Engagé alors corps et âme dans ta charge d'échevin des Sports, de la Culture et de la Jeunesse, tu as beaucoup hésité à négocier ce virage dans ta vie active, pour ne pas dire dans une vie débordante et généreuse.

Je pense pouvoir dire, mais c'est là mon interprétation personnelle, que c'est le choix de la raison (tournée vers l'avenir) qui l'a emporté sur celui de la passion (centrée sur le moment).

Car il est vrai que le mandat politique est, par nature, temporaire tandis que la vie professionnelle ne se limite pas aux 6 années d'une mandature.

Mais qui connaît les arcanes syndicales sait que l'exercice de la fonction de permanent ne tolère pas de concurrence, au moins pour ce qui concerne le temps à y consacrer.

Cette option prise, tu n'as pas mis bien longtemps à expérimenter cette exigence, à devoir affronter les inextricables difficultés du besoin d'ubiquité, qui faisaient obstacle à ta disponibilité naturelle.

Tu n'es pas un carriériste, Sébastien, mais un battant et un battant positif.

Ton mandat d'échevin, tu l'as rempli à satiété.

Tu l'as rempli d'idées, souvent neuves et originales.

Tu l'as rempli de cœur et de passion.

Assurément, tous ceux pour qui tu t'es donné sans mesure, les jeunes particulièrement, te sont redevables de ton engagement envers eux.

Un engagement dynamique et spontané, animé d'un esprit de fraîcheur, d'écoute et d'ouverture.

Au nom du Conseil, je veux te dire que :

- nous n'oublions pas tout ce que tu as donné et tout ce que tu as apporté à notre commune,
- nous espérons encore pouvoir compter sur toi à l'avenir, sous une autre forme sans doute
- nous te souhaitons de garder intacte ta motivation naturelle et de trouver ton épanouissement personnel dans l'exercice de ton mandat syndical, un autre combat, un autre service, lui aussi de tous les jours, pour ne pas dire de tous les instants.

Il poursuit en annonçant qu'il sera remplacé par Monsieur Jean-Pierre DECUBBER qui a déjà occupé ce poste précédemment. Il lui souhaite un excellent travail, lui qui est toujours à la recherche du consensus.

Monsieur DEFONTAINE remercie les élus et les employés communaux qu'il a côtoyés durant ses mandats. Il déclare avoir appris beaucoup de choses au niveau communal et essayé de faire de son mieux pour assumer ses fonctions. Son départ résulte d'un choix tout à fait personnel.

-----

## 2. Communications

Monsieur le Bourgmestre signale que :

- Le Collège du Conseil provincial du Hainaut a approuvé :
  - a) La modification budgétaire n°1 de l'exercice 2012 de l'Eglise protestante ANTOING-BRUNEHAUT-RUMES.
  - b) Le compte de l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise de La Glanerie ;
  - c) Le budget de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise de La Glanerie.
- Le Collège provincial du Conseil provincial a réformé le budget communal de l'exercice 2013. Messieurs Christian GAILLET et Bernard DELIGNE, Conseillers communaux P.S., s'interrogent sur cette décision du Collège provincial. C'est une situation jamais rencontrée jusqu'à ce jour et ce, depuis les fusions de communes.

Monsieur le Bourgmestre, en charge des finances, précise que cette décision résulte de rectifications comptables, de modifications techniques. Les erreurs sont passées à travers les mailles de nombreux filets tant au niveau du personnel communal que du Conseil communal. Lors de l'injection du résultat du compte 2012, à l'occasion du vote de la première modification budgétaire 2013, on connaîtra la situation exacte et on pourra alors juger objectivement.

- La direction des voiries subsidiées du Service Public de Wallonie a informé le Collège communal que le programme transitoire 2013 avait été approuvé par Arrêté ministériel (rue du Cimetière).

-----

## 3. Contrat rivière Escaut-Lys : protocole d'accord

Après avoir entendu Monsieur MINETTE du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, en charge de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Escaut-Lys, le Conseil communal adopte le protocole d'accord 2014-2016 et délibère comme suit :

### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE du Parlement européen établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et imposant notamment la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'eau par bassin hydrographique;

Vu le décret relatif au livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau qui attribue, en son article D32, aux Contrats de rivière des missions d'informations, de sensibilisation et de concertation en ce qu'elles contribuent au dialogue, ainsi que des missions techniques précises;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière (M.B. 22.12.2008);

Considérant que le Contrat de Rivière, protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés, est un outil permettant de concilier les multiples fonctions et usages du cours d'eau, de ses abords et des ressources en eau du bassin;

Attendu que s'est manifestée la volonté de restaurer la qualité biologique et paysagère du bassin Escaut-Lys;

Considérant que la totalité (ou que 100 pourcent) du territoire communal de Rumes est situé dans le sous-bassin hydrographique Escaut-Lys;

Considérant qu'un des objectifs de ce protocole d'accord est de réaliser un état des lieux du bassin (« étude points noirs) et de rédiger une charte consensuelle (protocole d'accord) dont le contenu servira de base au Contrat de rivière ;

Considérant que le Contrat de Rivière explicitera le programme des actions à mener et énoncera les mesures de suivi pour notamment améliorer la qualité des eaux, prévenir les inondations, préserver et/ou restaurer le lit et les abords des cours d'eau ainsi que les zones humides, lutter contre la prolifération des espèces invasives et informer et sensibiliser la population et les acteurs locaux;

Considérant que la bonne marche d'un contrat de rivière suppose la collaboration du plus grand nombre d'acteurs concernés ;

#### **DECIDE, à l'unanimité,**

- 1) De participer au fonctionnement du contrat de rivière sur la période du nouveau protocole d'accord (1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016) pour un montant de 1.168,45 euros, calculé au moyen d'un ratio (50% -50%), population / superficie du territoire couvert par le contrat de rivière.
- 2) De faire apparaître dans le protocole d'accord 2014-2016 du contrat de rivière Escaut-Lys, les actions suivantes qui permettront de répondre aux objectifs fixés par la Directive-cadre Européenne sur l'Eau (2000/60/CE) et ceux du Contrat de rivière Escaut-Lys :

Thèmes	Intitulés actions projets		Partenaires potentiels	Année de réalisation
Espèces invasives	Lutte contre les espèces invasives	Organiser ou poursuivre les opérations d'informations, des chantiers de lutte contre les espèces invasives et notamment la Berce du Caucase. (A développer si possible)	Parcs, communes, Province, SPW-cellules plantes invasives, CREL	2014-2016
Patrimoine historique, paysager	Intégration des cours d'eau dans les projets d'aménagements	Porter une attention particulière à l'aménagement et à l'intégration notamment paysagère des cours d'eau lors de remises d'avis sur des	CREL	2014-2015

		projets d'aménagements		
Fonctionnement/Subsidés	Financement du CREL	Engagement moral des communes à financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux contrats de rivière		2014-2016
Patrimoine historique, paysager	Mise en valeur du petit patrimoine lié à l'eau	Travaux de réparation, mise en valeur des fontaines, moulins, lavoirs		2014-2015
Espèces invasives	Code de bonne conduite altérias	Informers les services espaces verts de ce code de bonne conduite et inciter les communes à y adhérer	CREL, SPW-cellule plantes invasives	2014-2016

- 3) De s'engager (moralelement) à réaliser ces actions dans la mesure des moyens techniques et financiers disponibles chaque année.
- 4) De transmettre 4 exemplaires de la présente délibération à l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys, rue des Sapins, 31 à 7603 BON-SECOURS.

#### **4. Programme de politique générale**

Monsieur le Bourgmestre résume succinctement les 8 thèmes repris dans le programme de politique générale 2013-2018 proposé par le Collège communal.

Les Conseillers communaux P.S. interviennent sur certains sujets :

Mademoiselle Céline BERTON à propos du hall sportif, ne devait-on pas réaménager l'ancien bâtiment pour permettre, notamment, l'accès aux personnes à mobilité réduite ?

Monsieur Jérôme GHISLAIN, Echevin des sports, précise que ce projet a été postposé étant donné que, dans la cour arrière, seront installés des modules pour accueillir les enfants de l'école communale durant les travaux de transformation de l'établissement scolaire. La cafeteria servira de cantine.

Les modules ne devaient-ils pas être installés sur le terrain situé face à l'école ? demande Mr DELIGNE .

L'endroit est trop dangereux (proche de la rue H.Delaissé) répond Mr DE LANGHE , 1<sup>er</sup> Echevin.

En ce qui concerne la sécurité, Mademoiselle BERTON propose de lancer une enquête générale, portant sur toute l'entité, afin de relever les remarques de la population.

Monsieur le Bourgmestre estime cette proposition très judicieuse. Il précise que l'installation de caméras pourrait être envisagée. Toutefois, plusieurs obstacles se présentent : le coût du matériel, des moyens humains importants pour le contrôle des images, le respect de la vie privée.

La création de zones 30 dans la Résidence Eloi Minet et la Cité Henri Soyer a déjà fait l'objet d'une étude mais nécessite la réalisation d'aménagements complets.

Mademoiselle BERTON s'interroge sur la statutarisation du personnel ouvrier en continuité de la nomination de deux employées au Secrétariat.

Monsieur le Bourgmestre répond que cela devient très difficile car le personnel nommé coûte plus cher à la commune.

Monsieur Bernard DELIGNE estime que la note du Collège mérite quelques remarques et précisions sur plusieurs points :

- Le Développement rural : la restauration des voyettes à la Glanerie n'est toujours pas réalisée.

Monsieur GHISLAIN, Echevin responsable, justifie ce retard par le fait que l'estimation de base des travaux était de 68.000 euros et que la remise de prix la plus basse atteint 101.000 euros !

Monsieur DELIGNE précise que le P.S. avait souligné, lors de la présentation du projet, le coût élevé de ce travail et avait alors proposé de le réaliser avec la main-d'œuvre communale. La majorité n'avait alors pas suivi cette proposition.

- La pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux a été préconisée depuis longtemps par le P.S.

Monsieur le Bourgmestre précise que la Commune a profité d'une proposition d'IDETA pour équiper la crèche communale.

Pour ce qui est des maisons sociales à construire à la rue Albert Moulin, des pompes à chaleur seront installées, précise Monsieur Bruno DE LANGHE, Echevin du Logement.

- Dans le cadre du programme UREBA deux nouvelles chaudières avec souffleries devaient être montées au Hall sportif . Qu'en est-il à ce jour ?

Monsieur le Bourgmestre signale qu'une chaudière a été installée et que de nouvelles menuiseries ont été posées. La seconde chaudière, devant servir pour la salle de danse, ne l'a pas été. D'autres projets seront introduits dans le cadre d'UREBA : le remplacement des portes d'entrée et l'isolation du second grenier de la Maison communale (UREBA avec des subsides de 75%). Le renouvellement de la chaudière de la cafeteria du Hall Fernand Carré est à l'étude. Il souligne, toutefois, que les budgets de la Région wallonne sont limités et que le choix des projets est opéré par des spécialistes.

- En ce qui concerne la ludothèque, pourquoi a-t-elle été transférée de l'ancienne Maison communale de Rumes à la Bibliothèque de la rue des Bois ?

Monsieur Bruno DE LANGHE, Echevin de la culture, répond qu'il était difficile pour la seule bibliothécaire de gérer deux implantations situées à des endroits différents.

- Monsieur DELIGNE, propose, comme cela se fait dans d'autres entités, de créer de petites bibliothèques dans les autres villages de l'entité pour en permettre l'accès à tous les habitants.

Plus aucune intervention n'étant sollicitée, le Conseil délibère :

## **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu l'article L 1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation ;  
Vu le programme présenté par le Collège communal ;

Après avoir entendu les interventions des Conseillers communaux du groupe P.S.

Approuve, le programme de politique générale présenté par le Collège communal rédigé comme suit :

1. Cette déclaration, qui s'inscrit dans les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD), définit, dans les divers domaines de la gestion communale, les principes, les lignes de force et les moyens d'action que le Collège communal entend mettre en

oeuvre durant les six années de la mandature 2013-2018.

Elle constitue ainsi une feuille de route qui aura valeur de référence en matière de programmation des projets et d'incitant en termes de bonne gouvernance.

Toutefois, le panorama économique actuel, qui ne cesse de se détériorer et d'inquiéter, induit des charges nouvelles et des contraintes croissantes pour les entités locales qui subissent, sans guère de pouvoir d'influence sur elles, les effets négatifs de cette conjoncture défavorable. Les fermetures d'entreprises, les suppressions d'emplois, l'augmentation des prix des combustibles et de l'alimentation, ... : nombreuses sont les conséquences sociales de la crise économique qui favorisent la fracture sociale, mettent à contribution les pouvoirs locaux et réduisent singulièrement leurs marges de manoeuvre.

Dans le même ordre d'idées, les communes et les CPAS subissent les effets des (trop) nombreux transferts de charges décrétés par les pouvoirs fédéraux et régionaux et qui pèsent aujourd'hui d'un poids démesuré sur les finances communales. Le refinancement de la police locale (aujourd'hui à 60 % par les communes avec chez nous une augmentation, en 7 ans, de plus de 40 % de la part communale), la réforme des services d'incendie (toujours à 90 % à charge des communes et donc loin du 50-50 prévu), l'augmentation importante de l'intervention communale dans les pensions de son personnel statutaire, le financement des CPAS qui doivent apporter des réponses financièrement très lourdes aux dispositions établies en termes de dégressivité des allocations de chômage jusqu'à l'exclusion : autant d'exemples de transferts qui perturbent assurément les choix de gouvernance locale, tout comme les nouvelles restrictions, en termes de taux de subsidiation, décidées par les pouvoirs de tutelle.

Ce n'est toutefois pas ce contexte singulier et plutôt morose qui entamera le dynamisme du Collège dans sa volonté d'aborder une mandature pleine de défis. Ce dynamisme constituera même le moteur de la réussite des projets qui vont prendre corps, ceux qui, patiemment, voire laborieusement, ont été préparés durant les six années écoulées, les autres qui résulteront de nouveaux « challenges », tels, pour ne prendre ici que cet exemple, que ceux qui figurent dans le deuxième programme de développement rural, aujourd'hui approuvé.

Cette ambition, qui vise à développer et à encourager une vie en commun de qualité, à promouvoir notre village et le savoir-faire de ses habitants, à sauvegarder son identité et une ruralité qui nous est chère, à doter notre commune d'infrastructures adéquates et adaptées, à soigner les petites choses du quotidien des gens, ne peut être le seul fait du Collège.

Au contraire, elle doit être partagée par le plus grand nombre.

Avant d'être un territoire et un lieu de vie, un village qui veut défendre son âme, est d'abord, à notre sens, une communauté de personnes qui doivent pouvoir s'organiser pour créer les conditions du bien-vivre ensemble. C'est là notre « challenge » pour les six ans à venir.

**2.** Ainsi donc, rassembler un maximum de bonnes volontés, mobiliser notre potentiel humain, nos talents, nos forces vives, sont autant de facettes d'une tâche ... commune, à laquelle nous appelle notre responsabilité d'élu(e)s et dans laquelle chacun doit trouver sa place.

Parmi les acteurs de cette mission, il y a une place privilégiée pour nos personnels.

Dans les domaines divers de la gestion communale, l'administration, les travaux, le social, la sécurité, la culture, l'enseignement, la petite enfance ... : la qualité de leur engagement quotidien au service de la population est essentiel.

Consciente de bénéficier des services qu'elle est en droit d'espérer, la population se sentira aussi partenaire des décisions qui la concernent.

Cette note, sans être exhaustive, s'attache néanmoins à cerner plus précisément les axes de nos actions programmées durant la mandature qui débute.

## **Politique budgétaire**

### **Demain comme hier, l'argent restera le nerf de la guerre.**

La période des vaches grasses nous a durablement tourné le dos. Les robinets régionaux

de subsides se tarissent. Les dividendes des intercommunales sont en chute libre. Les charges communales s'amplifient.

Ce constat général nous appelle à une gestion rigoureuse et en bon père de famille des finances publiques. Ces dernières années, nous avons peiné à assurer l'équilibre budgétaire du service ordinaire de l'année en cours. Ce souci d'éviter un déficit structurel devra nous aiguillonner lors de chacun des futurs exercices budgétaires annuels.

Nous avons déjà oeuvré dans ce sens.

Le partenariat public/privé, initié chez nous avec l'aménagement d'un complexe immobilier sur le site de la cure de Rumes, est un créneau intéressant qui offre l'avantage de développer des investissements d'intérêt public sans alourdir la charge de la dette communale. Le Collège pense y faire appel avec toute la clairvoyance qui s'impose.

La construction de logements sociaux ne pourra déceimment plus être financée demain par la commune alors que leur gestion est de la compétence stricte des sociétés de logements de services publics. Nous avons choisi cette option dans l'aménagement de la cure de La Glanerie et continuerons dans cette voie dans les projets à venir.

La maîtrise de nos frais de fonctionnement doit être et est au centre de nos préoccupations. Des efforts ont été faits. Le remplacement de 256 luminaires de l'éclairage public par un matériel moins énergivore, la révision du marché des assurances, pour ne citer que deux exemples significatifs, ont apporté des résultats.

Ils restent toutefois insuffisants : l'abandon de l'onéreuse location des vêtements du personnel ouvrier, la renégociation des contrats d'assurances, le renforcement des économies d'échelle avec le CPAS ou encore la réduction du déficit structurel de certains services sont à l'étude.

Car il importe que leur équilibre soit assuré. La Région Wallonne nous l'impose en appliquant le coût-vérité pour le secteur des déchets ménagers. Cette disposition doit aussi pouvoir s'appliquer dans la rétribution des travaux effectués, des services administratifs rendus ... par une adaptation des tarifs à la réelle charge de travail qu'ils génèrent.

3

Par ailleurs, il importera d'organiser une chasse aux subsides, de plus en plus difficile certes, et pourtant de plus en plus nécessaire, en présentant des dossiers complets et strictement balisés par nos besoins et en limitant judicieusement les marges de manoeuvre des auteurs de projets.

### **Cadre de vie et environnement**

#### **Vaste domaine d'action, ce secteur est important, voire essentiel pour assurer une vraie qualité de vie au village.**

Nous entendons mobiliser toutes les énergies (services communaux, mouvements de jeunesse, étudiants, écoles ...) pour renforcer la propreté dans nos rues ainsi que l'entretien des espaces verts, des « voyettes » et de nos cimetières.

Une cellule éco-citoyenne est en place et sera réactivée en vue, notamment, d'organiser des campagnes trimestrielles de propreté.

Des actions « Été solidaire » sont et seront menées avec les jeunes pour les sensibiliser à la protection de notre cadre de vie.

Le partenariat avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (P.N.P.E.) sera renforcé dans plusieurs directions comme l'entretien des sentiers de randonnée par les « Wallo'nets » ; la lutte contre les plantes invasives ; l'expérimentation du désherbage thermique ; les campagnes de protection des batraciens ou encore l'adhésion, dans la délivrance des permis de bâtir, à l'atlas des paysages préparé par le P.N.P.E.

Aujourd'hui « Commune Maya », notre entité veut s'impliquer dans le développement de la biodiversité en pratiquant le fauchage tardif, en créant elle-même des prés fleuris, en invitant la population à faire de même, et en accordant une aide à la formation d'apiculteurs.

Des contacts sont pris en vue de l'installation de ruches sur le site du bassin d'orange prévu à Taintignies, à proximité de la L.G.V.

Des campagnes de plantation d'arbres et de haies qui impliquent surtout les enfants seront proposées. Dans ce contexte, l'opération « Un enfant, un arbre » sera poursuivie et encouragée.

Les entrées de villages seront mises en valeur par la création de zones fleuries.

Les opérations « village fleuri » et « jardins ouverts » seront poursuivies avec l'ambition d'y intégrer de nouveaux thèmes originaux.

Nous continuerons à réhabiliter progressivement les « voyettes » de notre entité afin de permettre aux familles de privilégier la circulation piétonne au sein de nos trois villages, de leur offrir des balades agréables, en toute sécurité et permettant la découverte de la nature et de ses paysages.

Une nouvelle opération de développement rural est en marche. Au terme de nombreuses réunions, réflexions et consultations citoyennes, un nouveau P.C.D.R. a été établi. Le Collège, la F.R.W. notre partenaire et IDETA, désignée comme auteur de projet, l'ont défendu en février dernier, devant la CRAT (Commission Régionale d'Aménagement du Territoire) qui l'a validé pour une période de 10 ans. Disponible à la consultation, il contient une foule de projets demandés par les citoyens et susceptibles de créer des conditions de vie harmonieuses au coeur de notre territoire rural.

#### **4. Pour travailler concrètement en faveur du développement durable, nous proposons diverses pistes.**

L'opportunité d'équiper les nouvelles constructions communales de sources d'énergies renouvelables, sera systématiquement étudiée.

Ainsi, une centrale photovoltaïque (35 Kwc) est en voie d'installation sur le toit de la crèche communale.

Un nouvel appel aux subsides UREBA sera sollicité, notamment dans l'installation d'un nouveau système de chauffage pour la cafétéria du hall Fernand Carré, et dans les travaux d'isolation du grenier et du hall de la maison communale qui constitue actuellement un véritable « gouffre énergétique ».

Un autre « monstre énergivore » est notre école communale. Un audit énergétique a permis de déceler des lacunes d'importance (coupoles « cheminées », parois extérieures non isolées, ...). Soucieux d'y mettre fin, le Collège a travaillé sur un projet global de rénovation de l'école, rendue nécessaire par l'usure du temps. Un dossier a été élaboré avec pour autres objectifs une meilleure utilisation de l'espace, un confort accru pour les enseignant(e)s et leurs élèves et surtout la recherche d'un maximum de subsides. Les travaux débuteront en août prochain et devraient durer une année scolaire.

Notre commune vient, en partenariat et avec le soutien d'IDETA, de s'engager dans le championnat des énergies renouvelables (horizon 2018), avec la volonté de disposer d'outils méthodologiques pour la mise en place et le suivi d'un plan d'action global d'économies d'énergie.

Dans ce contexte, des animations dans les écoles seront programmées et les services communaux seront encouragés à des économies notamment en matière de papier (réduction des impressions sur papier au profit d'envois par e-mail) et au tri sélectif des papiers-cartons.

Dans le domaine du logement, une conseillère-logement et une tutrice énergie ont dans leurs missions de conseiller dans la recherche d'économies d'énergie.

Le nouveau Plan Communal de Développement Rural (PCDR) comprend un Agenda 21 local. Tous les projets retenus intégreront donc les données environnementales avec comme fil conducteur le développement durable qui suppose un équilibre harmonieux entre l'économie, le socio-culturel et l'environnement.

Après l'acquisition d'un véhicule électrique, nous venons de procéder à l'installation de la première borne de rechargement pour véhicules électriques. Cette opération sera poursuivie et complétée, en temps opportun et via un abonnement, par la mise à disposition de véhicules électriques.

Les campagnes de sensibilisation au compostage à domicile, menées en partenariat avec l'intercommunale Ipalle seront poursuivies. Dans ce contexte, la prime communale pour ce type de recyclage est confirmée. Des guides composteurs de notre entité deviennent des acteurs de ces démarches éco-citoyennes.

Dans le cadre de l'opération « Alapoubelle.be », sont déjà lancées des séances de formation pour la fabrication « make it yourself » de produits d'entretien. D'autres projets viendront compléter ces formations pour aider nos citoyens à réduire leurs poubelles. Le Collège a par ailleurs fait le choix du café équitable pour son administration et continuera à soutenir l'organisation des « petits déjeuners OXFAM ».

### **5. Pour tenter d'apporter des réponses à des nuisances et des problèmes récurrents, nous avancerons dans plusieurs directions.**

Des opérations de dératisation seront organisées de manière plus régulière.

Nous accorderons une attention particulière au problème des inondations, une des problématiques abordées dans le « Contrat de rivière Escaut-Lys » auquel notre commune a décidé d'adhérer.

Des bassins de retenue seront réalisés sur les territoires de Taintignies et de Willemeau.

Ils devraient « soulager » le centre de Taintignies en cas d'orages.

Nous restons également sur le pont dans la gestion transfrontalière de l'entretien de l'Elnon.

## **Sécurité**

### **La sécurité, dans tous ses aspects, est un élément important de la vie en commun.**

Sur un plan général, le plan communal d'urgence, qui doit permettre de définir une organisation aussi précise que possible des services pour gérer au mieux des situations d'urgence, sera finalisé pour la fin de l'année 2013.

Dans le domaine de la sécurité, la Police a évidemment un rôle déterminant à jouer.

Le Collège, qui a déjà obtenu la mise en place d'horaires décalés (après 17h), souhaite renforcer cette organisation du travail. Il insistera pour que soit organisée une permanence hebdomadaire de police, jusque 19h.

Afin de renforcer la présence policière dans nos rues, nous pensons pouvoir aboutir dans nos revendications pour le renforcement, par un homme supplémentaire, de notre équipe de notre commissariat.

Nous souhaitons également, par l'organisation de rencontres, renforcer le contact entre la population et son agent de quartier. Ces contacts seront l'occasion d'informer les citoyens des diverses façons de se prémunir, autant que possible, des effractions, des vols à la ruse ou encore des risques du démarchage à domicile non autorisé.

Nous solliciterons à nouveau les Services de police afin de renouveler le projet « MEGA » qui consiste à donner aux élèves de cinquième et sixième primaire de toutes nos écoles des outils qui doivent leur permettre d'aborder l'avenir mieux armés par rapport aux tentations diverses auxquelles ils seront confrontés en abordant l'enseignement secondaire.

### **La présence des discothèques sur notre territoire est la source de problèmes récurrents, bien connus mais difficiles à résoudre.**

Certes, de nombreuses initiatives ont déjà été prises, mais elles ont leurs limites, le vrai problème étant la proximité de ces établissements et de nos quartiers qui en subissent les détestables conséquences.

6. Le Collège ne se lassera pas dans sa lutte contre ces nuisances.

L'un des combats du moment, et nous y oeuvrons de toutes nos forces, est d'obtenir une uniformisation des horaires d'ouverture de toutes les discothèques, à l'échelon du pays. A défaut, nous entamerons une concertation sur ce thème avec les autres communes de l'arrondissement judiciaire de Tournai et au-delà, dans l'objectif d'éviter des déplacements routiers dangereux, voire mortels, souvent effectués sous influence.

Les services de police ont été organisés pour contrôler la sortie des dancings et sécuriser la circulation durant ces moments critiques.

Pour lutter contre l'impunité des chauffards (délits de fuite) et les incivilités des fêtards (atteintes aux propriétés privées), nous étudions diverses possibilités de pose de caméras à des endroits stratégiques.

### **La sécurité routière est une préoccupation majeure du Collège.**

Il en a confié la responsabilité particulière à l'un de ses membres.

On roule trop vite dans nos rues. Comment conscientiser ceux dont la conduite est un risque pour les autres ?

Des radars préventifs seront installés prochainement et d'autres dispositifs (coussins berlinois) sont en place, sur la base d'analyses de trafic qui permettent d'objectiver les demandes des riverains.

Nous renouvellerons nos démarches pour la mise en zone 30 de la Résidence Eloi Minet à Taintignies et de la cité Soyer à Rumes.

Les aménagements de sécurité, à placer par la Province dans les virages dangereux des chaussées de Douai et Montgomery, devraient (enfin) se concrétiser dans les mois qui viennent. Nous demanderons aussi le renforcement des campagnes nocturnes contre la vitesse au volant.

Par ailleurs, les animations dans les écoles sur la sécurité routière, en collaboration avec l'APPER, seront poursuivies.

### **Sport et culture**

#### **Le sport a une fonction sociale essentielle.**

Dosé judicieusement et pratiqué régulièrement, il constitue en soi une thérapie contre la sédentarité et l'obésité. C'est avec cet objectif que nous poursuivons la promotion d'opérations du type « Je cours pour ma forme » et d'autres actions qui favorisent la pratique sportive, particulièrement auprès des jeunes.

Ainsi, nous continuerons à mettre en valeur nos sportifs locaux, espoirs et confirmés, par l'attribution d'un mérite sportif communal.

7.Taintignies n'a pas de plaine de jeux. Nous venons d'acquérir un terrain qui permettra de combler ce vide en y installant notamment un espace multi-sports.

La création d'un complexe sportif est à l'étude. C'est un projet d'envergure qui ne peut se concevoir qu'avec tout le sérieux et toute la rigueur qu'impose un tel investissement. Il doit à la fois répondre à nos besoins et être à la mesure de nos finances.

Nos clubs sportifs sont des moteurs dans la pratique sportive. Nous leur renouvelons notre soutien.

Nous mettrons tout en oeuvre pour améliorer au mieux la qualité des plaines de jeux communales et des stages sportifs et créatifs, en collaboration avec le S.P.J.

#### **La culture revêt, chez nous, une dimension populaire et couvre des domaines aussi nombreux que variés.**

Les habitants doivent en être des acteurs de première ligne. Durant 6 ans, beaucoup ont

mis leurs compétences au service de tous. La création de Gaston, géant fédérateur de nos trois villages du « pays des mâchons », des ateliers de danse (qui viennent de fêter leur 10ème anniversaire), des cours de musique, d'informatique, des balades ornithologiques, des conférences santé, des causeries horticoles, des ateliers théâtre, des tables d'hôtes, ... : la liste est impressionnante de ces exemples d'engagements citoyens qui apportent une vraie valeur ajoutée à notre vie en commun. Nous veillerons à entretenir ce dynamisme et à encourager ces initiatives.

Ainsi, nous poursuivrons l'organisation de la Journée de l'Enseignement en veillant particulièrement à apporter à chaque enfant un plus sur les plans sportif, culturel et citoyen. Le championnat d'orthographe, que notre commune est seule, avec Tournai, à organiser en Wallonie picarde, et la visite de « Xperilab » (camion de la science) sont d'autres actions culturelles à poursuivre au bénéfice des enfants de nos cinq écoles.

Nous avons connu des journées mémorables, qui ont fait connaître notre village bien au-delà de ses frontières. Qui ne se souvient du « Beau vélo de Ravel », du « Wallonie Week-end Bienvenue » ou encore de l'inauguration du Mémorial de La Glanerie ?

Nous comptons déposer une nouvelle candidature à une participation aux deux premières opérations de promotion de notre commune.

Quant au devoir de mémoire, un projet, qui associe les aînés aux enfants de nos cinq écoles, est en préparation pour commémorer, en 2014, d'abord le 100ème anniversaire du début de la 1ère guerre mondiale et ensuite le 70ème anniversaire de la libération qui permettra de célébrer avec faste le statut de premier village belge libéré, conféré à La Glanerie en 1945 par le Prince Charles, alors Régent du Royaume.

Pour promouvoir les talents de nos artistes, nous envisageons la publication d'un recueil de nos artistes locaux, le maintien de l'attribution d'un mérite culturel.

Dans ce même but, nous accorderons tout notre soutien au tout jeune festival de la Bande Dessinée qui a organisé son premier salon fin 2012 avec une exposition remarquable sur Jérémy, l'un de nos citoyens d'honneur, reconnu internationalement.

**8.** Notre histoire locale mérite une place dans nos projets. Le Collège a en projet la préparation d'un ouvrage sur l'origine des noms de nos rues et hameaux et un autre, déjà avancé, sur le patrimoine funéraire de nos cimetières.

L'objectif de notre politique culturelle doit permettre à tous, jeunes et moins jeunes, aux moins favorisés également, de s'ouvrir sur le monde qui les entoure.

Des partenariats avec les écoles existent déjà et seront intensifiés, un autre partenariat avec la crèche communale « Champs et gazouillis » récemment ouverte est déjà en chantier.

Des conférences comme celles organisées dans le cadre d'« Exploration du Monde » permettent à tous de découvrir, grâce à la qualité et à la proximité des conférenciers présents, des contrées ou régions parfois très éloignées.

La bibliothèque communale connaît un gros succès, grâce à la qualité de son accueil, la richesse de ses collections et l'intérêt de ses animations. Ces trois atouts nous ont permis de fidéliser une clientèle se rendant auparavant à la bibliothèque de Tournai et qui a découvert à Taintignies ce qu'elle recherchait parfois ailleurs.

Nous poursuivrons et intensifierons les cycles de conférences basés sur la découverte du livre et des auteurs régionaux ainsi que les animations tant appréciées à l'adresse des enfants.

Nous poursuivrons également les achats d'ouvrages pour permettre aux nombreux utilisateurs (enfants, adolescents et adultes) de trouver les livres souhaités.

Un gros travail d'archivage de documents de notre patrimoine a déjà été effectué

depuis quelque temps et cette collection constitue une base essentielle pour de futures animations, comme par exemple la commémoration des deux guerres mondiales prévue en 2014. La ludothèque inaugurée il y a près de deux ans est un outil apprécié par de nombreuses familles. Les animations qui l'entourent connaissent un grand succès malheureusement freiné pour l'instant par l'exiguïté de nos locaux. Nous ferons en sorte que ce problème puisse être résolu par un déménagement devenu indispensable, et ce pour le bien de tous les utilisateurs. Des contacts avec d'autres bibliothèques ou centres culturels de l'autre côté de la frontière seront conclus dans le but d'étoffer les liens transfrontaliers d'une part et surtout de proposer des activités et animations de qualité. Nous avons également pris d'autres contacts avec les Jeunesses Musicales du Hainaut Occidental et avec « Mômes Circus » pour l'organisation de stages de musique et de cirque dédiés aux plus jeunes.

## **Travaux**

### **Le logement demeure une préoccupation majeure.**

Il l'est tant des mandataires communaux que d'une frange non négligeable de notre population, qui n'a pas la possibilité d'acquérir une habitation. Les projets mis sur pied lors de la mandature précédente afin d'augmenter le parc de logements publics sont maintenant sur les rails : la rénovation de la cure de La Glanerie en trois logements sociaux et un d'insertion a débuté ce printemps et les sept logements sociaux de la rue Albert Moulin sortent également de terre.

9 Le chantier de la cure de Rumes débutera très prochainement et ce partenariat public – privé permettra là aussi d'augmenter le nombre de logements publics (acquisition de cinq appartements par la Commune) tout en permettant à des citoyens disposant de revenus moyens d'acquérir une maison ou un appartement. Cette initiative de revitalisation d'un centre de village correspond au souhait de la Région wallonne.

La construction de logements pour personnes âgées débutera sous peu sur le site du terrain Chevalier et diverses rénovations (garages de la cure de La Glanerie, ancienne bibliothèque de la rue du Cimetière à Taintignies, ...) seront entreprises.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les difficultés budgétaires des autorités de tutelle doivent nous amener à poursuivre la collaboration avec des partenaires privés. Le Clos des Champs dans lequel un service à la société et plus particulièrement aux jeunes parents (construction de notre crèche « Champs et Gazouillis ») côtoie des logements construits par un promoteur privé est une expérience réussie.

La collaboration avec la Société de Logements du Haut-Escaut présente sur notre territoire (Cité Henri Soyer à Rumes, Résidence Eloi Minet à Taintignies et bientôt cure de La Glanerie) doit être intensifiée. Nous veillerons à ce que la location de ces logements soit adaptée à la taille des familles.

Le partenariat avec l'A.I.S. (Agence Immobilière Sociale de Tournai) entamée depuis trois ans maintenant montre ses premiers résultats. C'est ainsi que plusieurs logements appartenant à des privés sont à présent pris en gestion par l'A.I.S.

Nous continuerons à appliquer une taxation juste aux propriétaires de logements inoccupés que nous informerons comme à présent des facilités que présente pour eux la prise en gestion par l'AIS. Nous ne pouvons tolérer que des maisons restent vides sur notre territoire alors que la demande est si élevée.

Dans le cadre d'une Z.A.C.C. (zone d'aménagement communal concerté), un promoteur privé a un projet pour le site des « champs pourris » à Taintignies.

Si l'aménagement prévu semble s'aligner sur la volonté du Gouvernement wallon, exprimé dans le S.D.E.R. (Schéma de développement de l'espace régional) de densifier les noyaux d'habitat et particulièrement les centres de villages, il est clair qu'un tel projet ne pourrait voir le jour que sur la base d'une large concertation populaire.

Celle-ci devra prendre en compte les multiples aspects d'un tel aménagement et fixer des balises strictes sur l'occupation des sols, la mobilité, la lutte contre les inondations et plus généralement sur la sauvegarde de notre ruralité.

### **Le nouveau P.C.D.R. a été approuvé pour 10 ans, et notre commune se singularise positivement de la sorte.**

Mais les pourcentages des montants de subsides ont fondu, passant de 80 % à 60 %, ce qui constitue un sérieux manque à financer pour les communes.

La programmation des trois projets prioritaires, soit l'aménagement des abords de l'église de Taintignies et de la Drève des Marronniers, la construction d'une maison rurale sur le terrain Chevalier et l'aménagement de la place Roosevelt, devront tenir compte de cette nouvelle donne peu agréable.

Un réaménagement du hall Fernand Carré est également prévu, sans que nous puissions en fixer l'échéance à cette heure.

### **10. L'entretien du réseau routier est aujourd'hui un réel souci.**

Le fait que les routes aient beaucoup souffert de l'hiver dernier en est une première raison. Mais surtout, les changements décidés par la Région Wallonne dans l'octroi des subsides (remplacement des plans triennaux par le droit de tirage) ne sont pas de bon augure pour un financement adéquat. Il nous faudra vraiment travailler juste et éviter les dépenses inutiles.

Nous analyserons donc de manière précise les possibilités de mettre en oeuvre la réfection de la rue d'Anseroeul dans la continuité du chantier de la cure.

Dans l'immédiat, des travaux de voirie et d'égouttage ont débuté à la rue du Cimetière, et il en sera de même bientôt pour l'aménagement d'une voirie intérieure et d'une placette au terrain Chevalier.

L'aménagement de l'extension et l'embellissement de l'entrée du cimetière de La Glanerie seront entrepris dans la foulée de la rénovation en cours de la cure.

De nombreuses rues ne sont pas encore équipées en trottoirs.

Après celui de la première partie de la rue Royale, le chantier de la rue Wattimez a débuté, subsidié à 80 % dans le cadre du « plan trottoirs 2011 ».

D'autres tronçons vont suivre.

### **Emploi et économie**

#### **Notre commune compte beaucoup de P.M.E. et d'artisans, particulièrement dans le secteur du bâtiment qui constitue un vrai patrimoine local.**

Si la construction représente quelque 7 % de l'emploi wallon, on atteint le double dans notre commune.

A côté des associations fédératrices, telles ACARTI ou l'association du Géant « GASTON », il importe que notre commune soit active dans son appui à ce secteur essentiel de notre économie locale.

Le Collège confirme son soutien franc et constant à ACARTI et au salon « Bâti-Rumes ».

Il étudie notamment les possibilités financières d'honorer le savoir-faire des ouvriers du bâtiment par l'installation d'une statue à l'entrée du village.

Nous privilégierons aussi, dans la mesure des possibilités légales, l'attribution des travaux ou marchés communaux aux PME locales.

Nous désirons également renforcer l'attractivité de nos braderies et encourager les initiatives de terrain : l'organisation d'un petit marché sur la place de Rumes le mercredi matin et la présence d'un marchand de poulets sur la place de Taintignies le samedi matin en sont les premiers signes.

#### **11. Plus de 75 % de notre territoire sont confiés à nos agriculteurs qui restent les architectes de nos paysages.**

Le Collège se veut à leur écoute dans la programmation de travaux relatifs aux chemins agricoles, au curage des fossés, ou d'autres sujets qui les concernent.

Il poursuivra par ailleurs son aide dans la rédaction des dossiers de calamités et continuera à être actif dans l'organisation de conférences à leur intention.

La commission agraire sera prochainement renouvelée et continuera son travail, en vue d'une politique agricole responsable.

#### **L'emploi communal constitue un des postes les plus importants du budget communal.**

Avec l'ouverture de la crèche, c'est un nouvel effort en matière d'emploi qui est consenti. Ce sont aujourd'hui quelque 50 personnes qui sont employées par l'administration communale, sans compter les gardiennes des écoles et les enseignants (hors-cadre) et sans parler du C.P.A.S.

De multiples avancées ont été enregistrées durant les six années écoulées.

La revalorisation des barèmes légaux, le nouveau statut (commune et C.P.A.S.), les nouvelles échelles barémiques du personnel en fonction de son ancienneté, l'augmentation du salaire des gardiennes des écoles, la suppression du jour de carence pour les ouvriers, la consolidation de la prime de fin d'année, les stages d'aide à l'emploi dans les métiers verts et la statutarisation de deux agents administratifs en sont des exemples significatifs.

Tout en s'imposant des limites budgétaires indispensables au maintien de ces avantages, le Collège veillera à valoriser son personnel et ses compétences, en l'encourageant notamment à suivre des formations afin qu'il reste à la pointe dans le service rendu à la population et en lui assurant les équipements adéquats.

Un règlement de travail sera proposé à la concertation et à l'approbation du Conseil dès la rentrée de septembre.

#### **Solidarités**

#### **Vivre au village, c'est vivre ensemble, c'est y rechercher ensemble le bien commun, en développant un esprit de solidarité.**

De nombreux exemples peuvent être mis en évidence et encouragés.

Ainsi, et pour la première fois cette année, les agriculteurs ont apporté une aide précieuse au déneigement durant le rude hiver que nous venons de traverser. Un cadastre des besoins et une concertation avec eux devraient permettre d'améliorer encore l'approche et la gestion de ce problème, lors des années futures.

#### **12. La solidarité ne peut ignorer les plus fragiles.**

Et chacun sait qu'à ce niveau, notre C.P.A.S. est en première ligne pour la traduire par des actes concrets.

Les interventions ponctuelles (bons de chauffage ou alimentaires, aide médicale, aides

en espèces ...) les aides ménagères, les repas à domicile, le taxi social, la médiation de dettes, la gestion budgétaire, la guidance énergétique, le magasin de vêtements de seconde main, le magasin de meubles de récupération ou encore l'épicerie sociale, sont autant de services et de missions qui font partie du quotidien de son personnel.

Grâce à l'article 27 et au soutien du subside fédéral visant à favoriser l'accès à la culture et au sport et à lutter contre la pauvreté infantine, le C.P.A.S. offre de nouvelles perspectives aux adultes, mais surtout aux enfants, afin que ceux-ci aient envie et se donnent les moyens de sortir de la précarité.

Dans un autre domaine, le C.P.A.S. a déposé un projet intitulé « Papotes et papilottes » qui a pour objet de regrouper des femmes isolées socialement dans des ateliers visant à promouvoir l'alimentation saine et l'activité physique au travers de la mise à l'honneur des richesses du terroir local.

Ce projet a été sélectionné par la Région Wallonne et bénéficié d'un subside important. Il se traduira pour le grand public par une manifestation qui sera organisée par M.ZO (Facteurs d'amour) et M. Xavier Sourdeau comme assistant à la conception, avec la collaboration du personnel du CPAS, de ses partenaires et des ressources humaines locales qui aimeront s'y associer. Il s'agira d'une promenade ludique dans le quartier de la Déroderie à Taintignies. Cette aventure récréative s'intitulera « la balade des gens heureux ». Elle se déroulera le dimanche 22 septembre 2013.

### **Une attention particulière sera portée aux besoins de la personne handicapée.**

Il convient de témoigner une attention toute particulière aux problèmes des personnes à mobilité réduite, notamment dans les futurs aménagements de bâtiments communaux ou de trottoirs.

Le Collège a décidé de renouveler, à l'échéance 2018, son adhésion au challenge « Handicity » qui avait valu à notre commune, en 2012, une reconnaissance décernée par l'association socialiste de la personne handicapée.

Dépassant les obligations du décret sur l'emploi des personnes handicapées dans les administrations publiques, le Collège a déjà décidé d'engager deux personnes handicapées. La commune apportera aussi, comme par le passé, son soutien aux associations locales qui ont dans leurs missions de veiller à l'intégration et au bien-être des personnes en situation de handicap, en leur accordant la gratuité des locations des locaux communaux.

Elle favorisera les visites de ses agents au domicile des citoyens handicapés qui ne peuvent se déplacer pour leurs démarches administratives.

### **13. La solidarité entre les générations est un ciment de la société.**

Il nous faut favoriser une vie commune dans un climat d'écoute réciproque, entre enfants et aînés.

Les aînés doivent rester acteurs de la vie communautaire. Le conseil consultatif des aînés est maintenant en bonne voie d'autonomie. Nous prenons pour cela les contacts utiles et participons à des échanges proposés aux élus afin de partager les expériences vécues dans d'autres communes.

Les projets ne manquent pas : un nouveau cours d'informatique va démarrer et de nouvelles activités physiques (cours de gymnastique) et cérébrales (ateliers mémoire) sont en préparation.

Par ailleurs, le C.P.A.S. poursuivra les animations à l'intention des personnes âgées, pour le transport desquelles il vient de s'équiper d'un nouveau véhicule.

La commune stimulera les membres du Conseil communal des enfants dans l'organisation de rencontres et d'échanges enrichissants avec les Aînés ou les personnes handicapées, comme ce fut récemment le cas avec les résidents du Home Philippe. Le Collège planche sur le devenir de la seconde partie du terrain Chevalier. Une possibilité est de réserver prioritairement des parcelles à bâtir aux jeunes de notre commune, dans le but de les aider à construire chez nous.

Le nouveau P.C.D.R. prévoit aussi la création de jardins communautaires qui doivent favoriser les échanges entre « jardiniers » de tous âges.

Nous encouragerons les activités et projets intergénérationnels de diverses natures. Nous essayerons de motiver les jeunes générations en vue d'une participation active aux manifestations et cérémonies patriotiques. Le projet « 2014 » est organisé dans ce sens.

### **Le domaine de l'enseignement est aussi concerné par cette question de la solidarité.**

En référence au slogan « un enfant = un enfant », notre Commune entend appliquer le régime des avantages sociaux prévus dans le décret de la Communauté française du 7 juin 2001 pour les écoles libres situées sur notre territoire (organisation de la cantine scolaire, surveillance du repas de midi, garderies du matin, de l'après-midi et du mercredi après-midi, entrée et transport à la piscine ainsi que l'achat de matériel pour le fonctionnement de la garderie).

### **Services de proximité**

**Notre commune est un territoire de proximité. Des services, marqués de ce sceau, sont en place ou en préparation.**

Une crèche est assurément un service important de ... proximité. L'ouverture de « Champs et gazouillis » en mars dernier et qui sera inaugurée en septembre est l'aboutissement d'un dossier particulièrement long.

14. Ce bel outil au service des nouveaux-nés et de leurs parents situé dans un nouveau quartier de Taintignies peut accueillir 18 enfants pour l'instant, mais une programmation ultérieure de l'ONE devrait nous permettre d'en accueillir 24. La crèche communale complète ainsi les possibilités d'accueil offertes aux jeunes parents de notre entité au côté des accueillantes à domicile.

Les consultations de l'O.N.E. seront améliorées. Celle de La Glanerie se déroule dans les meilleures conditions dans les locaux du CPAS et sera maintenue à cet endroit. A Taintignies, la consultation des nourrissons s'est longtemps tenue à l'école de la Communauté française, faute de locaux communaux adaptés. Elle sera transférée à la crèche communale du Clos des Champs, de même que celle de Rumes dont les locaux actuels (ancienne maison communale) sont concernés par les tout prochains travaux de l'école communale.

Le « petit marché » de Rumes le mercredi matin et la présence d'un marchand de poulets à Taintignies sont l'ébauche d'une volonté d'innover et de rencontrer au plus près les souhaits de la population.

Le retour du point-poste, attendu par les habitants de Taintignies, est toujours à l'ordre du jour, quelle que soit la destination future de l'ancien SPAR.

L'acquisition de ce bâtiment reste suspendue à la décision de son propriétaire. En cas d'accord, la bibliothèque et la ludothèque, à l'étroit dans leurs murs actuels, y prendront place. Dans le cas contraire, ces services publics trouveront refuge dans la maison de village dont la construction est programmée dans le nouveau P.C.D.R.

### **Au niveau de l'information, la proximité est aussi un atout gagnant.**

Nous espérons pouvoir continuer à accueillir la permanence pensions que nous avons lancée et qui rencontre un vif intérêt.  
Il nous semble important d'informer la population de toutes les initiatives publiques ou qui émanent des clubs et associations.

L'agenda communal est un outil apprécié : nous veillerons à le rendre aussi complet que possible. Quant au répertoire communal, qui met en valeur notre secteur socio-économique, il sera remis à jour en 2014. Nous souhaitons aussi maintenir la publication d'un bulletin communal de qualité, ouvert aux deux groupes représentés au conseil et riche de renseignements concrets. Nous veillerons à organiser, en collaboration avec la Maison de l'emploi, une information optimale des demandeurs d'emploi.

Le site internet communal a vécu et doit être repensé. Cette démarche est en cours dans le but d'en (re)faire un outil convivial de communication et d'échange entre notre administration et notre population.

L'affiliation à Notélé constitue un outil pour promouvoir notre entité, ses associations et leurs manifestations. Nous veillerons à encourager une couverture plus forte de ces événements locaux.

Nous souhaitons aussi renforcer la participation citoyenne aux décisions (rencontres, comités et réunions de quartiers, ...)

## **15. Conclusion**

Vous l'avez compris, les défis sont de taille.

Ce programme balise nos souhaits. Un programme qui connaîtra probablement des ajustements en cours de mandat, en fonction des « conditions de la route », des nouveaux paramètres budgétaires et autres circonstances, car la vie ne permet pas de figer définitivement les choses six ans à l'avance.

Mais en tout état de cause, ce programme de politique générale identifie les enjeux.

S'il s'avère ambitieux, voire démesuré de croire que tout pourra être accompli au terme de cette mandature, cette note définit néanmoins des lignes directrices fortes et se veut mobilisatrice. Elle s'efforce de parler vrai sur nos atouts et nos contraintes.

Elle veut surtout susciter l'adhésion de toutes les bonnes volontés.

Tous, nous aimons notre commune et cherchons le meilleur pour elle et ses habitants, chacun(e) avec sa sensibilité propre. C'est en réunissant nos énergies et en fédérant nos différences qu'élue(s) de tous bords, nous pourrons mieux y parvenir et continuer à faire de notre commune, demain comme hier, « une entité où il fait bon vivre ».

Au nom du Collège communal,  
Michel Casterman, Bourgmestre

-----

#### **4. Service des Travaux : Acquisition d'un véhicule utilitaire**

Mademoiselle Céline BERTON, Conseillère communale P.S., estime qu'il y a lieu de préciser, au niveau des critères d'attribution, les valeurs fonctionnelles auxquelles doit répondre le véhicule à acheter.

Monsieur Roland WATEAUX, Echevin des travaux, promet que le cahier des charges sera adapté en conséquence.

-----

#### **5. Cartographie communale**

En réponse à Mademoiselle Céline BERTON, conseillère communale P.S., Monsieur le Bourgmestre précise qu'il sera fait appel à des bénévoles pour la réalisation du travail.

### **LE CONSEIL COMMUNAL ,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation attribuant une compétence générale au Conseil Communal pour tout ce qui est d'intérêt communal (article L1122-30) ;

Vu la Loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux ;

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie ;

Attendu que l'administration de la petite voirie relève des autorités communales ;

Attendu que depuis plusieurs années, la Province de Hainaut a conclu avec la Région Wallonne (DGO5), un partenariat ayant pour objectif général la sauvegarde de l'atlas des chemins vicinaux et que la phase « Cartographie des chemins et sentiers communaux » vise à mettre à disposition des Villes et Communes un système d'informations géographiques permettant la visualisation, l'exploitation et la diffusion de données de gestion patrimoniale des voiries;

Attendu que l'objet du partenariat actuel « Inventaire terrain » est d'établir un état des lieux de terrain des voiries communales et de l'intégrer dans le système d'informations géographique ;

Attendu qu'au sein de la Province de Hainaut, ce partenariat est assuré par Hainaut Ingénierie Technique (H.I.T.) et par la Direction Générale des Systèmes d'Informations (D.G.S.I.);

Attendu que ces services disposent d'un savoir-faire et d'une bonne connaissance en matière de voirie communale et de cartographie ;

Attendu que ce partenariat est orienté dans un esprit de transversalité, de collaboration Province-Commune, de mise en commun des compétences, connaissances et moyens de chacun en matière de voirie communale;

Attendu que ce recensement des voiries communales devra être réalisé dans le cadre de l'actualisation de l'atlas des chemins vicinaux dont le principe a été adopté par le Parlement Wallon par décret du 03 juin 2011 modifiant la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux;

Considérant que ce système d'informations géographiques est un outil utile d'aide à la décision en matière de gestion des voiries et d'analyse des besoins de mobilité ;

Considérant que notre Commune souhaite s'inscrire dans ce partenariat;

Considérant que chaque partenaire s'engage à fournir tous les renseignements et données dont il dispose et mettre à disposition un agent compétent pour les relevés de terrain;

Considérant que la Province de Hainaut s'engage à intégrer les données recueillies dans un système d'informations géographiques et de mettre celui-ci à disposition des Villes et Communes adhérant au partenariat ;

### **Décide, à l'unanimité,**

Article 1<sup>er</sup> : de marquer son accord sur le projet, en collaboration avec la Province de Hainaut, de dresser l'inventaire de terrain des voiries communales et de reporter celui-ci dans un système d'informations géographiques ;

Article 2 : de fournir tous les renseignements et données en sa possession et mettre à disposition un agent à temps plein pour les relevés de terrain ;

Article 3 : d'approuver la convention « Inventaire terrain » avec la Province de Hainaut définissant l'objet de la collaboration, les modalités d'exécution et de mise à disposition du personnel.

Article 4 : de transmettre trois exemplaires de la présente délibération et de la convention à Monsieur Serge HUSTACHE, Président du Collège provincial, rue Verte, 13 à 7000 MONS.

-----

## **6. Intercommunales**

Intercommunale AIEG - Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2013

### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Attendu que notre Commune est affiliée à l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz, rue Fernand Marchand, 44 à 5020 FLAWINNE;

Vu le décret relatif aux Intercommunales Wallonnes, promulgué par le Gouvernement wallon du 05/12/1996 et publié au Moniteur Belge du 07/02/1997;

Vu la convocation adressée au Collège communal l'informant qu'une Assemblée Générale Ordinaire est prévue le 20 juin 2013 « Chez Patrick et les Jardins de mon père », route de Liège, 2 à 5300 Thon-Samson ;

Attendu que le Conseil communal doit se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour de cette réunion;

Sur proposition du Collège;

**DECIDE, à l'unanimité,**

- A) D'approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AIEG du 20 juin 2013 ainsi libellé :
- 1. Approbation du rapport annuel présenté par le Conseil d'Administration**
  - 2. Rapport du Commissaire Réviseur**
  - 3. Approbation du bilan et des comptes de résultats au 31 décembre 2012**
  - 4. Répartition statutaire du trop-perçu et date de mise en paiement des dividendes**
  - 5. Décharge à donner aux Administrateurs**
  - 6. Décharge à donner au Commissaire Réviseur**
  - 7. Nomination du Commissaire Réviseur 2013-2015, fixation des émoluments**
  - 8. Nomination statutaires des Administrateurs**
  - 9. Démission de la commune de Florennes : annulation au registre des parts**
- B) De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal;
- C) De transmettre 2 copies de la présente délibération :
- à l'AIEG, rue Fernand Marchand, 44 à 5020 FLAWINNE;
  - au Ministère des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique de la Région Wallonne, rue Van Opré, 91 à 5100 JAMBES-NAMUR.

---

IDETA - Assemblée Générale du 28 juin 2013.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale IDETA ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la Commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal désignés lors du Conseil Communal du 07 mai 2013 ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Commune à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Agence Intercommunale IDETA le 28 juin 2013;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise reçue par courrier recommandé ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à savoir :

1. Approbation du Rapport de gestion 2012 consolidé ;
2. Approbation des Comptes annuels 2012 consolidés et de l'affectation des résultats ;
3. Rapport du Commissaire-Réviseur
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge au Commissaire-réviseur

6. Renouvellement du Conseil d'administration
7. Proposition d'attribution du marché réviseur comptes 2013 à 2015
8. Prise de participations
9. Divers.

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil Communal, les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Agence Intercommunale IDETA ;

**DECIDE, à l'unanimité,**

Article 1<sup>er</sup>

1. - D'approuver le point n° 1 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Approbation du Rapport de gestion 2012 consolidé ;
- D'approuver le point n° 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Approbation des Comptes annuels 2012 consolidés et de L'affectation des résultats ;
- D'approuver le point n° 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Rapport du Commissaire-Réviseur
- D'approuver le point n° 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA : Décharge aux administrateurs
- D'approuver le point n° 5 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA - Décharge au Commissaire-réviseur
- D'approuver le point n° 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA, Renouvellement du Conseil d'administration
- D'approuver le point n° 7 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA, Proposition d'attribution du marché réviseur comptes 2013 à 2015
- D'approuver le point n° 8 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA, Prise de participations
- D'approuver le point n° 9 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale IDETA,
- Divers

Article 2

Les délégués représentant la Commune de RUMES, désignés par le Conseil communal du 07 mai 2013, seront chargés lors de l'Assemblée générale du vendredi 28 juin 2013, de se conformer à la volonté exprimée par la présente assemblée.

Article 3

La présente résolution sera transmise pour information à Monsieur le Président de l'Agence Intercommunale IDETA, à Monsieur le Receveur Communal ainsi qu'au département administratif.

Intercommunale IPALLE – Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2013.

## **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu l'Arrêté Royal du 17 juin 1976 autorisant la constitution de l'Intercommunale IPALLE ;

Vu l'affiliation de la commune à l'Intercommunale ;

Vu l'article 1523-12 du décret du 19 juillet 2006 modifiant le livre V de la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la convocation officielle ayant à l'ordre du jour les points suivants :

1. Approbation des comptes annuels au 31.12.12 de la SCRL IPALLE
  - 1.1. Présentation des comptes analytiques par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL Ipalle et de l'affectation des résultats
  - 1.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
  - 1.3. Rapport du Commissaire (réviseur d'entreprises)
  - 1.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
2. Présentation des comptes annuels au 31.12.12 de la SCRL Ipalle Groupe – Consolidation
3. Décharge aux Administrateurs
4. Décharge au Commissaire (Réviseur d'Entreprises)
5. renouvellement du Conseil d'Administration
6. Fixation des jetons de présence et des indemnités de fonction
7. Modifications statutaires
8. Mission de Commissaire aux comptes
9. Approbation du contenu minimal du Règlement d'Ordre Intérieur des organes de gestion

Vu les documents transmis par l'Intercommunale IPALLE, accompagnant l'invitation à cette assemblée;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver, les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2013 de l'Intercommunale IPALLE :

1. Approbation des comptes annuels au 31.12.12 de la SCRL IPALLE
  - 1.1. Présentation des comptes analytiques par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL Ipalle et de l'affectation des résultats ;
  - 1.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
  - 1.3. Rapport du Commissaire (réviseur d'entreprises)
  
  - 1.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
2. Présentation des comptes annuels au 31.12.12 de la SCRL Ipalle Groupe – Consolidation
3. Décharge aux Administrateurs

4. Décharge au Commissaire (Réviseur d'Entreprises)
5. Renouvellement du Conseil d'Administration
6. Fixation des jetons de présence et des indemnités de fonction
7. Modifications statutaires
8. Mission de Commissaire aux comptes
9. Approbation du contenu minimal du Règlement d'Ordre Intérieur des organes de gestion

Article 2 : De charger les délégués de la Commune de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil communal.

Article 3 : De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : De transmettre la présente, en deux exemplaires :

- A Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut;
- Au Ministère des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique de la Région Wallonne, rue Van Opré, 91 à 5100 JAMBES-NAMUR;
- A l'Intercommunale IPALLE, Chemin de l'Eau Vive, 1 à 7503 Froyennes.

---

### **Intercommunale IGRETEC - Assemblée Générale du 27 juin 2013**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IGRETEC ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la Commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre commune à l'Assemblée Générale ordinaire de l'IGRETEC du 27 juin 2013;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil communal les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8,9 et 10 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'IGRETEC ;

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver :

**Le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : Affiliations/Administrateurs**

**Le point 2 de l'ordre du jour, à savoir : Fusion interne des secteurs 2 et 5**

**Le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : Modifications statutaires concernant l'indexation du plafond des cotisations**

**Le point 4 de l'ordre du jour, à savoir :** Modifications statutaires conséquences de la décision de fusion interne des secteurs 2 et 5 et toilettage du texte

**Le point 5 et 6 de l'ordre du jour, à savoir :** Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2012 – rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes – Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2012

**Le point 7 de l'ordre du jour, à savoir :** Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2012

**Le point 8 de l'ordre du jour, à savoir :** Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2012

**Le point 9 de l'ordre du jour, à savoir :** Désignation d'un réviseur

**Le point 10 de l'ordre du jour, à savoir :** In House – Modifications des conditions de récupération des créances, de fiches tarifaires et tarification de nouveaux métiers

- De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 19/06/2013 ;
- De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IGRETEC, Boulevard Mayence, 1 à 6000 CHARLEROI
- au Gouvernement Provincial, rue Verte, 13 à 7000 MONS
- au Ministre régional de tutelle sur les Intercommunales, rue Van Opré, 91 à 5100 JAMBES.

-----

Madame Ophélie CUVELIER, Echevine, quitte la séance à 20H20.

-----

#### **7. Modification de l'assiette de la rue Albert 1<sup>er</sup>**

Suite à la demande formulée par Monsieur Michaël GLORIEUX, rue Albert 1<sup>er</sup>, 7 à RUMES (La Glanerie) tendant à modifier l'assiette de la voirie, face à son habitation, le Conseil communal, à l'unanimité, adopte provisoirement le plan annexé au dossier déposé. Une enquête publique sera organisée préalablement à la décision définitive.

-----

#### **8. Construction de sept maisons sociales à la rue Albert Moulin – coordinateur sécurité-santé**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu sa délibération du 12 mars 2009 approuvant le cahier des charges en vue de la désignation d'un Auteur de projet pour la construction de sept habitations sociales à la rue Albert Moulin ;

Vu sa délibération du 28 mai 2009 approuvant le cahier des charges pour le marché des travaux d'aménagement des abords de ces logements ;

Vu la délibération du 30 septembre 2009 du Collège communal, confirmée par celle du Conseil communal du 31 janvier 2011 désignant le Bureau d'Etudes Jean-Luc NOTTE à Ath en qualité d'Auteur de projet pour la construction de sept habitations sociales à la rue Albert Moulin ainsi que l'aménagement des abords ;

Attendu que le Collège communal n'a désigné aucun Coordinateur sécurité-santé pour ces chantiers ;

Attendu que le contrôle d'un Coordinateur sécurité-santé est nécessaire et obligatoire pour ce genre de chantiers tant pour l'établissement du projet que pour sa concrétisation ;

Vu la délibération du Collège communal du 27 mai 2013 décidant de régulariser la désignation du Bureau d'études NOTTE à Ath pour assurer cette fonction sur base de taux d'honoraires de 0,15% pour le projet et 0,30% pour la réalisation ;

Attendu que le Collège communal considère cette mission comme une extension au contrat d'auteur de projet ;

Après avoir entendu Mademoiselle Céline BERTON, Conseillère communale P.S., soulignant le fait que la législation sur les marchés publics n'a pas été respectée, que l'urgence invoquée n'est pas justifiée, le projet ayant été initié en 2010 et que la désignation de Monsieur NOTTE est basée sur un e-mail conditionnant son offre de prix à sa désignation en qualité de coordinateur sécurité-santé pour les travaux à réaliser à l'école communale.

Décide,

- De ratifier la délibération du Collège communal du 27 mai 2013 désignant le Bureau d'études J.L. NOTTE, Avenue Léon Jouret, 8 à 7800 ATH, en qualité de Coordinateur sécurité-santé pour les chantiers de construction de sept habitations sociales à la rue Albert Moulin ainsi que pour l'aménagement de leurs abords au taux de 0,15% du montant des adjudications pour le projet et 0,30% pour la réalisation.
- D'imputer ces dépenses sur le crédit budgétaire du service extraordinaire prévu à cet effet.

-----

## **9. Société de Logements du Haut Escaut : Administrateurs**

### **LE CONSEIL COMMUNAL,**

Attendu que la Commune de Rumes fait partie de la Société de Logements du Haut Escaut S.C.R.L. à Antoing ;

Attendu, qu'en fonction de la composition politique des conseils communaux des communes affiliées et en application de la clef D'HONDT, le Conseil d'Administration doit se composer de huit administrateurs : 5 P.S. + 1 MR + 2 CDH ;

Vu le courrier du 22 mai 2013 de la S.L.H.E. invitant les entités respectives à proposer leurs administrateurs et ce, pour le 4 juin 2013 ;

Vu la délibération du Collège communal du 27 mai 2013 décidant de proposer les candidatures de Messieurs Daniel GHISLAIN et Bruno DE LANGHE ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

### **DECIDE, à l'unanimité,**

Article 1 : De ratifier la délibération du Collège communal du 27 mai 2013 décidant de proposer les candidatures suivantes, apparentées au CDH, pour siéger au Conseil d'Administration de la Société de Logements du Haut Escaut SCRL durant la législature 2013-2018 :

-Monsieur Daniel GHISLAIN, Conseiller communal, rue de Wattimez, 20 à 7618 RUMES (Taintignies) Tél. : 069/649305 - Gsm : 0477/331711, email : [dgwatt20@gmail.be](mailto:dgwatt20@gmail.be)

-Monsieur Bruno DE LANGHE, Echevin, rue de la Digue, 29 à 7618 RUMES (Taintignies) Tél. : 069/640454, GSM : 0497/891422, email : [bruno.delanghe@gmail.com](mailto:bruno.delanghe@gmail.com).

Article 2 : De transmettre deux exemplaires de la présente délibération à la Société de Logements du Haut Escaut SCRL, Boulevard de l'Eglise, 1 à 7640 ANTOING.

Article 3 : La présente délibération n'est valable que pour la législature 2013-2018.

-----

#### **10. Procès-verbal de la réunion du 07 mai 2013**

Aucune remarque n'ayant été émise à propos de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 07 mai 2013, celui est approuvé à l'unanimité.

-----

Le Conseil examine l'ordre du jour complémentaire déposé par Monsieur Christian GAILLET, au nom du groupe P.S.

1. Etat du bâtiment de la rue de l'Eglise (ancienne droguerie) face à l'église et à deux pas de l'école libre.

Monsieur Bruno DE LANGHE, Echevin du logement, déclare que ce bâtiment est taxé, depuis 2007, comme logement inoccupé, ce qui a rapporté 26.460 euros à la commune. Les propriétaires ont été informés qu'ils pouvaient s'adresser à l'Agence Immobilière Sociale à Tournai pour restaurer le bâtiment, malheureusement sans réaction de leur part.

Les conseillers P.S. estiment qu'il y aurait lieu d'améliorer l'aspect extérieur, notamment de l'accotement, et de prendre des dispositions pour éviter les nuisances pour les voisins ainsi que de sécuriser les lieux pour les passants.

Monsieur le Bourgmestre regrette le manque de réaction du propriétaire et craint d'être amené à prendre un arrêté de démolition.

2. Achat du magasin SPAR à Taintignies ? Quid des rumeurs ?

Monsieur Bruno DE LANGHE, Echevin de la Culture, répond que des contacts ont été pris avec la propriétaire en vue de l'achat de l'ancien magasin pour y transférer la bibliothèque et la ludothèque. Un crédit avait, d'ailleurs, été prévu au budget. Selon les contacts pris avec la Communauté française, il n'était pas possible d'obtenir des subsides pour cette transaction ni pour l'aménagement intérieur du bâtiment. Selon la rumeur publique, une surface commerciale y serait ouverte prochainement.

3. Interpellation de Citoyens de Taintignies contre la vitesse dans les rues suivantes : rue Bonnet, et du Petit-Rumes Monsieur le Bourgmestre déclare qu'il y a lieu de conscientiser les chauffeurs à la vitesse. Une analyse du trafic doit être réalisée dans diverses rues pour remédier à ce problème . Il précise que le Collège a déjà planché sur le sujet.

Monsieur Christian GAILLET, Conseiller communal P.S. estime que l'installation de coussins berlinois à divers endroits de la commune a été un élément déclencheur pour les interpellations de citoyens à Taintignies.

4. Disparition de la poubelle publique du petit-Rumes ! Où est-elle ?

La poubelle concernée a retrouvé son emplacement récemment.

-----

Avant de passer au huis clos, Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite aux précisions fournies par les Autorités de tutelle, Monsieur Pierre HUVENNE, qui a réussi les examens organisés en vue de la nomination de deux employés, peut être versé dans une réserve de recrutement valable trois ans, malgré le fait que le Conseil communal ne l'ait pas prévu initialement. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire Monsieur HUVENNE, en qualité d'agent d'administration au Secrétariat communal dans une réserve de recrutement valable trois ans.

-----

Monsieur le Président prononce le huis clos

-----

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h50.

-----

*PAR LE CONSEIL :*

*Le Secrétaire communal,*

*Le Bourgmestre,*

*Francis Claes*

*Michel Casterman*